



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du jeudi 23 février 2017

à 20 heures

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation adressée le 16 février 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Formations des commissions communales
2. Commission d'Appel d'Offres
3. Nombre de membres au CCAS
4. Délégué au SMAV
5. Délégué au SIVOSS
6. Délégué au CNAS
7. Délégué au collège
8. Budget forêt : compte administratif 2016
9. Budget forêt : compte de gestion 2016
10. Budget forêt : affectation des résultats 2016
11. Budget forêt : budget primitif 2017
12. Travaux de fonctionnement 2017
13. Budget chaufferie bois : compte administratif 2016
14. Budget chaufferie bois : compte de gestion 2016
15. Budget chaufferie bois : affectation des résultats 2016
16. Budget chaufferie bois : budget primitif 2017
17. Budget lotissement : compte administratif 2016
18. Budget lotissement : compte de gestion 2016
19. Budget lotissement : affectation des résultats 2016
20. Budget lotissement : budget primitif 2017
21. Budget eau et assainissement : vote de crédits
22. Remplacement de conduites en plomb – rue de Lattre de Tassigny
23. Avis sur la demande d'adhésion au SMIC
24. Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Hautes Vosges

Sont présents : BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laëtitia, DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Marc, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe, THOMAS Frédéric.

Sont excusés : DELANZY Jessica, JACOB Christophe, PERRIN Eric.

Sont absents : DIETSCH David, JEANMOUGIN Christine, LEMARQUIS Maurice, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe, ROUSSEL Elisabeth.

Procuration : CUNY Cyril (à BERGER Michaël)

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de présents : 14 – le quorum est atteint
Procuration : 01
Nombre de votants : 15

Madame Corinne MOUROT est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 2 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 3 points :

- Commission Syndicale des Biens Indivis de Jussarupt- Aumontzey-Herpelmont
- Délégués au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite de Bruyères
- Membres du CCAS

Demande acceptée à l'unanimité des membres votants.

n°20170223-003 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3) Formations des commissions communales

Considérant l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales,
Suite à la volonté de Monsieur le Maire de revoir les commissions communales et,
Suite aux souhaits énoncés par les élus,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

Accepte de modifier la composition des commissions comme suit :

Commission Travaux (voirie, réseaux, urbanisme, accessibilité) : LAZZATI Bernard, GOUEREC Neriman, JACOB Marc, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth, THOMAS Frédéric

Commission Patrimoine (forêt, bâtiments et sécurité) : LEMARQUIS Maurice, BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, DEGANDT Jacques, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe.

Font partie de la Sous-Commission Forêt : LEMARQUIS Maurice, DEGANDT Jacques, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, PERRIN Eric

Commission Vie Associative et Sports : COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, DELANZY Jessica, JACOB Marc, MARTINACHE Guy

Commission Développement et Promotion Économique, Gestion des zones et des bâtiments industrialisés : PERRIN Eric, BERGER Michaël, GUYOT Régine, JACOB Marc, MARTINACHE Guy, PERRIN Christine, ROUSSEL Elisabeth, THOMAS Frédéric

Sur proposition de Monsieur Frédéric THOMAS, à l'unanimité des membres votants, les commissions scolaire, périscolaire et culture fusionnent :

Commission Scolaire, Périscolaire et Culture : MARTINACHE Guy, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laëtitia, DELANZY Jessica, GOUEREC Neriman, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, THOMAS Frédéric

Monsieur Maurice LEMARQUIS arrive à 20 h 20 et repart à 20 h 25 retenu par des impératifs.

Commission Finances et Environnement : THOMAS Frédéric, BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DAESCHLER Laëtitia, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth.

Commission Communication : CUNY Cyril, BERGER Michaël, JACOB Christophe, MARTINACHE Guy, PERRIN Christine, ROUSSEL Elisabeth.

**n°20170223-004 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Commission d'Appel d'Offres**

Suite à la demande de démission de Madame Christine JEANMOUGIN,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

Accepte de désigner les représentants suivants.

Titulaires : MARTINACHE Guy, DEGANDT Jacques, LEMARQUIS Maurice, PETITGENET Philippe

Suppléants : GUYOT Régine, LAZZATI Bernard, PERRIN Eric

Madame Elisabeth ROUSSEL arrive à 20 h 40.

Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	15
Procuration :	01
Nombre de votants :	16

**n°20170223-005 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Commission Syndicale des Biens Indivis de Jussarupt- Aumontzey-Herpelmont**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

Accepte de désigner les représentants suivants :

GUYOT Régine, JACOB Marc, PETITGENET Philippe.

n°20170223-006 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Délégués au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite de Bruyères

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
Accepte de désigner les représentants suivants :
Titulaires : KIEFFER RYS Marion, MARTINACHE Guy
Suppléants : JACOB Marc, PERRIN Eric

n°20170223-007 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Nombre de membres au CCAS

Vu les articles L 123-4 à L 129-9 du code de l'action sociale et des familles,

Suite à la demande de démission de Madame Christine JEANMOUGIN,
Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du CCAS à 11 : Le Maire (membre de droit), 5 membres élus par le Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire.
(Actuellement 13 membres : Le Maire, 6 membres élus et 6 membres nommés (sachant qu'une personne a démissionné fin 2016)).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
• **Accepte** de fixer le nombre de membres du CCAS à 11.

n°20170223-008 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Membres du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
• **Désigne** CUNY Cyril, KIEFFER RYS Marion, LEMARQUIS Maurice, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, pour siéger au Conseil d'Administration.

n°20170223-009 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Délégué au SMAV

Suite à la demande de démission de Madame Christine JEANMOUGIN, il est proposé de procéder à son remplacement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
• **Désigne** comme délégués titulaires : COLLIN Stéphane, GOUEREC Neriman, KIEFFER RYS Marion, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne et THOMAS Frédéric
• **Désigne** comme délégués suppléants : DAESCHLER Laetitia et MAGLIA Jean-Joseph

n°20170223-010 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Délégué au SIVOSS

Suite à la demande de démission de Madame Christine JEANMOUGIN, il est proposé de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** BERGER Michael, DAESCHLER Laetitia, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric pour siéger au sein du Syndicat.

n°20170223-011 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Délégué au CNAS

Suite à la demande de démission de Madame Christine JEANMOUGIN il est proposé de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Jacques DEGANDT comme délégué au CNAS.

n°20170223-012 Institutions et vie politique – Désignation de représentants (5.3)
Délégué au collège

Suite à la demande de démission de Madame Christine JEANMOUGIN, il est proposé de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Désigne** Michaël BERGER comme délégué au Collège Georges Brassens

Budget chaufferie bois

n°20170223-013 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget chaufferie bois : compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2016 du budget chaufferie bois dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	44 051.76	49 894.18	+ 5 842.42
Investissement	0	0	0

n°20170223-014 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget chaufferie bois : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion chaufferie bois 2016 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2016.

n°20170223-015 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget chaufferie bois : affectation de résultats 2016

Le Compte administratif 2016 de la chaufferie bois, fait apparaître :

- ✓ **Un excédent de fonctionnement cumulé de 5 842.42 euros.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2017 :
- ✓ **Au R002 : Excédent d'exploitation reporté de 2016, recette de fonctionnement : 5 842.42 €**

n°20170223-016 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget chaufferie bois : budget primitif 2017

Vu l'avis favorable de la commission travaux réunie le 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Budget Primitif 2017 comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	79 300.05	79 300.05
Investissement	0	0

Budget Lotissement

n°20170223-017 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget lotissement : compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le compte administratif 2016 du budget lotissement dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	0.55	0.55	0
Investissement	66 920.99	0	-66 920.99

n°20170223-018 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget lotissement : compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** le Compte de gestion lotissement 2016 établi par la Trésorerie dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2016.

n°20170223-019 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget lotissement : affectation de résultats 2016

Le Compte Administratif 2016 du Lotissement, fait apparaître :

- ✓ Un déficit d'investissement d'un montant de 66 920.99 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2017 :

Au D001 : solde d'exécution reporté de 2016, dépense d'investissement : 66 920.99 euros.

n°20170223-020 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget lotissement : budget primitif 2017

Vu l'avis favorable de la commission travaux réunie le 6 février 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

Vote le budget Primitif 2017 du lotissement comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 920.99	68 920.99
Investissement	67 920.99	67 920.99

n°20170223-021 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget eau et assainissement : Autorisation spéciale pour mandater les dépenses relatives à la création d'un déversoir d'orage

Vu la facture reçue de l'entreprise Pasquier d'un montant de 8 238 euros,

Vu la facture de maîtrise d'œuvre qui va nous être transmise, soit 480 euros,

Vu les crédits disponibles à l'opération 1367 : 7 464 €,

Vu l'extrait de la M14 Tome 2 chapitre 1.1.2. page 15, qui prévoit, avant l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la possibilité pour l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater la somme de 8 718 € correspondant à l'opération 1367 ZI de Florivoie création d'un déversoir d'orage, ce montant étant inférieur au quart des crédits ouverts au budget précédent (756 501,94 € pour 2016).

n°20170223-022 Commande publique – Marchés publics (1.1)

Remplacement de conduites en plomb – rue de Lattre de Tassigny

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Décide de réaliser une opération de remplacement de conduites en plomb, rue de Lattre de Tassigny,
- Dit que le montant des travaux est estimé à 57 987 euros,
- Autorise Monsieur le Maire ou Mr Lazzati, Adjoint en charge du dossier, à solliciter l'octroi de subventions,

- Autorise Monsieur le Maire ou Mr Lazzati, Adjoint en charge du dossier, à signer tous documents relatifs à cette opération.

n°20170223-023 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC)

Monsieur Guy Martinache expose les demandes d'adhésions suivantes :

Par délibération, les communes de **LE PUID**, de **LE MONT** ainsi que le **Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine – La Chapelle devant Bruyères – Les Poulières**, le **Syndicat Scolaire de La Bourgonce-La Salle-Nompatez**, le **Syndicat des Eaux de la région de Landaville** et le **Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair** ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

n°20170223-024 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Hautes Vosges

La loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux EPCI à fiscalité propre au plus tard le 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Les communes peuvent se prononcer sur le transfert proposé dans un délai de 3 mois préalable à la date du transfert, soit du 27 décembre 2016 au 27 mars 2017. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Vu la loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové (dite loi ALUR) du 24 mars 2014,
Considérant que la Communauté de Communes est issue d'une fusion de plusieurs EPCI au 1^{er} janvier 2017, et que, pour l'instant, elle ne maîtrise pas l'ensemble de ses compétences,
Considérant que la Communauté de Communes doit au préalable travailler sur son schéma de mutualisation des services,

Considérant que le transfert de la compétence PLU entraînera une embauche de personnels,
Considérant qu'aucune étude permettant de déterminer le coût de ce nouveau service n'a été menée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Se prononce défavorablement au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Budget forêt

Pour mémoire - Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Considérant que Monsieur Maurice LEMARQUIS a dû s'absenter de la séance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

Décide de reporter à un prochain conseil municipal les décisions relatives au Compte Administratif 2016, compte de gestion, affectation des résultats et vote du Budget Primitif 2017 de la Forêt et aux travaux de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Guy MARTINACHE



Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 1^{er} mars 2017 et transmis au contrôle de légalité le 2 mars 2017.

